

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Mé le règlement n°1222/2020 de la commission du 23 décembre 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minima.

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2 et L322-3.

Mé la délibération n°13 du 02 février 2025 sur l'introduction du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.

Mé la convention relative à la mise en œuvre du SRECI concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Mé la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise CORNEE le 17 mars 2025.

Mé l'avis simple de la commission mis en date du 08 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait d'acquiescer un outil numérique de données (Cloud SRECI) Bureau SRECI utilisant un système d'information géographique de "SIG" et permettant de tracer des réseaux et de retranscrire les relevés de mesures in situ grâce au logiciel d'aide SIG.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette aide ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 20 000 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/50 % = 20 000 €.

D É C I D E

Distribuer à l'entreprise CORNEE, dans le siège est situé au 4 rue Jules Guédon - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement à intervenir avec l'entreprise CORNEE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'engager les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 OCT 2025.

Le Président de Limoges Métropole,



Catherine GUÉZEN

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise P2ALMA

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025



27276.pdf
(.pdf, 95,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER